

CONVENTION N° 4988
Convention de reprise de bennes

Entre :

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, domiciliée 78 boulevard Blossac 86106 CHÂTELLERAULT CEDEX, représentée par Evelyne AZIHARI en qualité de vice-présidente autorisée par arrêté de délégation n° 2020-14 du 23 juillet 2020, ci-après dénommée « **Grand Châtellerault** »

d'une part,

et

La société SCM SOUDURE CHAUDRONNERIE MAINTENANCE, domiciliée 4 Rue Paul Langevin – 37160 DESCARTES, représentée par M. Julien BODIN, ci-après dénommé(e) « **SCM** »,

d'autre part,

VU la délibération n°1 du conseil communautaire du 5 juillet 2021 portant délégation de compétences au Président et notamment l'article 4 relatif à la commande publique,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : La présente convention concerne la reprise de 8 bennes 30 m³ hors service, et 2 bennes 15 m³ hors service par la société SCM.

En échange de ces bennes, la sociétés SCM fera une remise de 15 000 euros TTC sur la facture d'achat de 10 rails de guidage suivant la proposition du 18/10/2023.

Le prix d'achat des rails sera de 2 968,8 € TTC au lieu de 17 968,8€ TTC sans la reprise.

ARTICLE 2 : La société SCM accepte de recevoir le matériel en l'état, aucune reprise ni garantie ne sera faite par la collectivité de Grand Châtellerault. La société SCM a connaissance de l'état du matériel échangé.

ARTICLE 3 : Le matériel sera échangé le jour de la livraison des rails.

ARTICLE 4 : En cas de litige, il est expressivement stipulé que le tribunal administratif de Poitiers sera seul compétent pour tous les différends que pourrait soulever l'application de la présente convention. Préalablement à toute procédure judiciaire, un règlement amiable pourra être recherché par les parties.

Châtellerault, le 18/12/2023

Pour l'entreprise SCM
M. Julien BODIN

SARL SCM
SOUDURE CHAUDRONNERIE MAINTENANCE
4 RUE PAUL LANGEVIN 37160 DESCARTES
SIRET 903 091 676 000 28 - APE 3320A
02 47 59 35 52
secretariat.scm37@gmail.com - www.scm-86.fr

Pour la Communauté d'agglomération
de Grand Châtellerault
La vice-présidente autorisée,
Mme Evelyne AZIHARI

